

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 février 2023**

**Délibération n° CP-2023-2087**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Subventions aux organismes agricoles - Conventions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

**Commission permanente du 27 février 2023****Délibération n° CP-2023-2087**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Subventions aux organismes agricoles - Conventions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026. La Métropole a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire de territoire.

Plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles. Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, la mise en œuvre de sa feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années pour certaines et il est proposé à la Commission permanente de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

**I - Association Agribio Rhône et Loire**

Agribio Rhône et Loire est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. En 2020, l'association, créée en 1986, comptait 388 adhérents, dont la moitié est dans le Département du Rhône. Six cent trente-huit exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont une quarantaine sur le territoire métropolitain.

Les missions de l'association Agribio Rhône et Loire consistent à :

- diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public,
- proposer et animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques,
- accompagner les conversions à l'agriculture biologique,
- mettre en réseau ses adhérents,
- accompagner des projets collectifs de territoire,
- apporter un appui aux filières et, tout particulièrement, faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer.

En 2023, l'association Agribio Rhône et Loire souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain, en renforçant le socle des actions précédentes par de nouvelles actions :

- l'accompagnement au développement de filières bio dans le Rhône et la Loire : il s'agit d'accompagner les changements de pratiques en arboriculture par l'animation d'un groupe Ecophyto avec des agriculteurs bio et conventionnels, en grandes cultures par l'animation également d'un groupe Ecophyto, et de réaliser un accompagnement global des filières vis-à-vis du changement climatique ; un travail spécifique sur la filière viande sera mené pour favoriser la structuration de projets de proximité,
- la mise en place de dynamiques locales de sensibilisation auprès des producteurs et des consommateurs pour plus de production en bio et de consommation bio,
- le développement des circuits courts bio et locaux : il s'agit de faciliter l'installation, la conversion, la diversification des agriculteurs en agriculture biologique, en leur montrant le potentiel de débouchés en circuits-courts. L'association Agribio Rhône et Loire accompagne les producteurs dans leur stratégie de commercialisation et les distributeurs dans leur recherche d'approvisionnement et organise la mise en relation entre producteurs et acheteurs de produits bio. Enfin, elle appuie la création ou la revitalisation de marchés biologiques, ou de points de vente collectifs,
- la promotion de l'agriculture bio : mise à jour du guide des bonnes adresses bio, du bon plan bio, annuaire en ligne géo-localisé. L'association Agribio Rhône et Loire communiquera à la Métropole les données de cet annuaire concernant le territoire métropolitain et participera à différents événements pour promouvoir le bio,
- le développement de la part des produits bio et locaux dans la restauration hors foyer : l'association Agribio Rhône et Loire développe des actions transversales dans le Rhône, dont le territoire de la Métropole, et dans la Loire pour informer et accompagner les établissements de restauration hors foyer sur la loi Egalim, sur la disponibilité des produits bio et locaux, etc.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 137 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 46 200 €.

Le plan de financement pour 2023 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
développer et structurer les filières de production bio et locales	77 500	Métropole	46 200
développer les circuits courts bio et locaux	38 000	Département de la Loire	20 500
développer la part de produits bio et locaux en restauration hors foyer	21 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 000
		État	39 000
		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	12 000
		autofinancement	10 300
<b>Total</b>	<b>137 000</b>	<b>Total</b>	<b>137 000</b>

En 2022, la subvention métropolitaine était de 43 350 €. Cette participation a permis à l'association Agribio Rhône et Loire d'accompagner l'émergence d'un projet de laiterie bio locale avec un groupe d'éleveurs laitiers du Département, d'accompagner les producteurs bio dans le développement des circuits courts, de mettre à jour le guide des bonnes adresses bio du Rhône et de la Loire ainsi que l'outil géolocalisé Bon plan bio, d'accompagner des communes plateformes de producteurs pour développer l'approvisionnement bio dans la restauration hors foyer, etc. Compte-tenu des tensions sur le marché du bio, ces actions de mise en relation et de promotion du bio restent un enjeu majeur pour 2023 afin de préserver la qualité des filières bio et locales en place sur le territoire.

L'association Agribio Rhône et Loire a accompagné également 5 collèges dans le cadre du défi cuisine à alimentation positive (CAAP) pour l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines (Jean Charcot, Paul Éluard, Alain, Les Iris et Paul Vallon), avec un bilan positif des temps collectifs et des progrès réalisés et des difficultés liées au *turn-over* important des chefs.

## II - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectifs de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes.

Pour cela, elle mène des actions de :

- promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme),
- accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif Raccourci),
- accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes),
- accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération de ferme en ferme les 29 et 30 avril 2023,
- l'accueil, l'accompagnement de parcours paysan, des cafés rencontre-recherche d'associé(e)s et des formations pour passer de l'idée au projet et la mise en réseau des porteurs de projets dans leurs projets d'installation ou de transmission agricole, à travers l'organisation de matinées d'accueil collectif, l'accompagnement individuel fil rouge de porteurs de projets sur le territoire, l'organisation d'actions collectives,
- l'information des collectivités ou structures qui seraient intéressées par l'implantation d'espaces tests sur leur territoire au stade de l'idée de faire,
- l'encouragement au renouvellement des exploitations et à la transmission des fermes, par des rencontres et un accompagnement individuel,
- la participation à des projets partenariaux sur le territoire avec d'autres acteurs de l'installation et de la transmission,
- la mise en place d'actions en faveur de l'agriculture paysanne : participation au développement du projet de réseau de fermes semencières sur le territoire du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy), mise en place de diagnostics de fermes sur les différents volets de l'agriculture paysanne et identification de leurs besoins d'accompagnement (communication sur les pratiques, formation, etc.).

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire métropolitain est estimé à 54 280 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 624 €.

Le plan de financement pour 2023 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
opération de ferme en ferme	6 000	Métropole	30 624
installation/transmission - espaces test agricole	22 800	autofinancement	7 656
actions partenariales	2 400	autres financeurs	16 000
développement des actions sur l'agriculture paysanne	23 080		
<b>Total</b>	<b>54 280</b>	<b>Total</b>	<b>54 280</b>

En 2022, la participation de la Métropole, qui s'élevait à 32 080 €, a permis à l'ADDEAR de réaliser les journées Rhône Loire de ferme en ferme, d'accueillir 78 nouveaux porteurs de projets dont 30 % habitant le territoire métropolitain, d'organiser 5 séances d'accueil collectif sur la Métropole, un parcours paysan à Limonest et une visite de ferme pour recherche d'associé. L'ADDEAR a accompagné des porteurs de projets en installation, des projets de collectifs, d'association, de recherche d'associé ou de transmission. Une matinée d'infos sur le test a été organisée à destination des porteurs de projets, et l'ADDEAR a rencontré plusieurs structures pour l'émergence de lieux-tests agricoles (Pressin, collectif agricole à Collonges-au-Mont-d'Or, centre le Chatelard, etc.).

De plus, l'ADDEAR a accompagné l'émergence du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) semences potagères et participé à la réflexion pour le développement d'un réseau de fermes semencières avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA). Elle a également relayé la campagne citoyenne Eau future de la Métropole auprès des paysans du réseau, et développé des partenariats avec diverses structures comme Pôle emploi Confluence ou Solidarité paysans pour la mise en place d'actions de prévention des difficultés post-installation agricole.

### **III - Partenariat avec le réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)**

Le réseau AMAP AuRA, par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables. Le réseau compte 30 producteurs adhérents dans la Métropole, parmi les quelques 300 distribuant leurs produits dans les 64 AMAP de la Métropole. Ce sont 3 780 foyers métropolitains qui soutiennent une agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local, dont une trentaine qui bénéficient de contrats solidaires. On compte, en Région AuRA, 307 AMAP approvisionnées par plus de 1 000 producteurs, représentatifs de l'ensemble des productions (avec une forte proportion en maraîchage), qui ont permis à environ 11 000 foyers de consommateurs de se remettre en lien avec la production.

Pour 2023, le réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

- l'accompagnement individuel et collectif des futurs et actuels paysans en AMAP, sur :
  - . l'information et la formation des futurs paysans en AMAP (interventions dans les classes de Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole au Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Dardilly, organisation de temps de rencontres sur le thème de l'installation en AMAP, en partenariat avec Terre de Liens et l'ADDEAR),
  - . la mise en place de nouveaux partenariats en AMAP avec des producteurs intéressés par ce modèle,
  - . l'animation de temps d'échanges entre paysans en AMAP,
  - . l'animation de dynamiques de soutien à l'agriculture paysanne biologique en AMAP (groupes de travail, webinaires, réunions publiques, visites de fermes, campagne d'information, etc.) ;
- le renforcement de la solidarité en AMAP envers les paysans (sensibilisation, recueil des besoins et accompagnement de la transmission de fermes métropolitaines en AMAP ;
- la promotion du modèle AMAP avec :
  - . la coordination de l'événement AMAP en fêtes pour faire connaître les AMAP au grand public,
  - . la promotion du réseau auprès des adhérents et partenaires par des lettres d'information mensuelles,
  - . la mise à jour de l'outil de cartographie Clic'Amap,
  - . la promotion du modèle AMAP lors d'événements (salon Primevère, festival Agir à Lyon, opération Pommes en ville avec le collectif Raccourci, etc.),
  - . la diffusion d'outils de communication au service des AMAP ;
- l'accompagnement individuel et collectif des AMAP à :
  - . la création de nouvelles AMAP, à l'initiative de paysans, d'individus ou de collectifs,
  - . la formation des bénévoles en AMAP à l'animation de leurs partenariats, aux enjeux agricoles, à leur mission d'éducation populaire aux enjeux agricoles et alimentaires etc.,
  - . l'animation d'espaces d'échanges et de formation à la gestion des partenariats en AMAP,
  - . l'accompagnement individuel d'AMAP pour surmonter leurs difficultés ou monter des projets avec des acteurs locaux,
  - . l'accompagnement et la pérennisation des contrats solidaires en AMAP et la recherche de partenaires financiers pour la prise en charge d'une partie des paniers,
  - . la formation des AMAP à l'utilisation des outils du réseau (Clic'Amap, sites internet, etc.).

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 52 450 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 43 000 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
accompagner les producteurs sur le plan individuel et collectif	20 100	Métropole	43 000
promouvoir le modèle AMAP	9 250	autofinancement	9 450
accompagner les AMAP sur le plan individuel et collectif	23 100		
<b>Total</b>	<b>52 450</b>	<b>Total</b>	<b>52 450</b>

En 2022, le soutien de la Métropole aux activités du réseau AMAP s'élevait à 51 992 €. Cet accompagnement a permis au réseau d'accompagner la création de 4 nouvelles AMAP dans la Métropole, d'accompagner 4 collègues de la Métropole pour la création d'AMAP, d'intervenir auprès de futurs et actuels candidats à l'installation pour parler du modèle AMAP et de concrétiser 13 nouvelles demandes de partenariats avec des AMAP de la Métropole.

Le réseau a également organisé des temps d'échanges mensuels entre paysans en AMAP ainsi que des temps d'échanges entre adhérents aux AMAP sur le monde paysan, et mis en place un cycle de webinaires sur l'agriculture paysanne entre paysans et membres des AMAP pour développer des solutions en AMAP de soutien à l'agriculture paysanne.

Le réseau a accompagné des étudiants de l'ISARA dans la réalisation d'un état des lieux de la situation des fermes en AMAP et de la place des AMAP dans le renouvellement des générations agricoles. Le réseau a coordonné l'organisation de 17 événements AMAP en fêtes sur la Métropole, et poursuivi l'essaimage des contrats solidaires en AMAP et la recherche de partenariats pour leur pérennisation.

#### **IV - Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône**

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur ou à un voisin.

L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation avant d'être plus juridique. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plutôt des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.), une mauvaise compréhension de la réglementation de la politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), etc.

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanences mensuelles, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Pour mémoire, la participation de la Métropole aux actions du CAJ était de 3 000 € TTC en 2022 et a permis d'accompagner 7 exploitations sur le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCOT), pour faire face à des conflits juridiques ou financiers.

Le coût total des actions, pour l'année 2023, est identique à l'année précédente : il est estimé à 3 600 € TTC pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 000 €.

#### **V - Association Graine d'emplois**

L'association Graine d'emplois est une association loi 1901 créée en septembre 2016 avec la Chambre d'agriculture Rhône-Métropole, 2 syndicats agricoles, le groupement d'employeurs agricoles AgriEmploi69, le service de remplacement du Rhône, la mutualité sociale agricole (MSA) 01-69 et le centre de gestion CERFRANCE. Sa vocation est d'offrir un guichet unique de l'emploi agricole sur le territoire Rhône-Métropole, pour favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emplois en agriculture, en mutualisant les ressources et les compétences afin de simplifier l'accès à l'emploi en agriculture, que ce soit pour les entreprises ou les candidats à l'emploi. Sur la région, elle est la seule organisation de ce type, fédérant les acteurs autour de l'emploi agricole.

Depuis sa création, l'association œuvre pour accompagner, chaque année, 100 employeurs en recherche de salariés et 200 candidats et pour promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des scolaires (essentiellement collégiens), des personnes en insertion, des habitants des quartiers prioritaires de la ville (notamment Givors et Lyon La Duchère), et des personnes en recherche d'emplois ou en reconversion professionnelle.

Un partenariat a été initié en 2021 avec l'association Graine d'emplois. Il est proposé de poursuivre ce partenariat sur l'année 2023 autour du programme suivant spécifique au territoire métropolitain :

- communiquer sur les emplois et les métiers agricoles au sein de la Métropole : l'association poursuivra son action auprès des collégiens, lycéens, étudiants, et des publics en insertion pour faire connaître les métiers de l'agriculture, par des interventions dans les établissements et universités ainsi que les cités éducatives, la présence sur des forums métiers, la proposition de stages en exploitations agricoles pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, des actions de détection de potentiels avec Pôle emploi, etc.,

- conduire des actions pour lever les freins à l'emploi en accompagnant les exploitations agricoles de la Métropole en difficulté sur le recrutement, en renforçant l'accompagnement ressources humaines (RH) des recruteurs, en organisant une semaine du salariat agricole en février avec des visites de fermes sur le territoire afin de permettre au vivier de candidats de découvrir les métiers de manière accessible, ludique et pratique. L'association diffusera aussi les offres d'emploi et les profils de candidats en recherche, et développera l'offre de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins de qualifications des candidats à l'emploi. Elle développera aussi la méthode insertion par l'offre et la demande (IOD) auprès des décrocheurs scolaires en lien avec la Mission locale de Lyon,

- accompagner les bénéficiaires du RSA du territoire en communiquant auprès des structures partenaires pour favoriser l'orientation des publics et en accompagnant des bénéficiaires du RSA dans la construction d'un projet professionnel agricole et dans l'accès aux métiers, notamment, par une offre de formation aux métiers en agriculture, et par une recherche d'entreprises pourvoyeuses d'emplois sur le territoire métropolitain,

- la proposition de missions saisonnières aux jeunes du territoire, en viticulture ou en arboriculture, par des rencontres avec les jeunes dans les universités, missions locales etc. Des immersions de quelques jours ou des stages seront également proposés à ce public afin de les sensibiliser au secteur.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 35 000 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Le plan de financement prévisionnel pour 2023 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
communiquer sur les emplois et les métiers agricoles	12 000	Métropole	25 000
mettre en place des actions pour lever les freins à l'emploi	10 000	direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	5 000
accompagner les bénéficiaires du RSA	10 000	Département (via la Chambre d'agriculture)	5 000
favoriser les synergies avec le secteur Beaujolais	3 000		
<b>Total des dépenses</b>	<b>35 000</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>35 000</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2022 s'élevait à 25 000 €. Elle a permis à l'association Graine d'emploi d'assurer 17 interventions auprès de publics variés dans toute la Métropole (établissements scolaires, publics en insertion, Centre de formation et de promotion horticole -CFPH- d'Écully, forums métiers avec des mairies, missions locales, Pôle Emploi, etc.), en s'appuyant sur des méthodes d'animation innovantes et impliquantes. L'association a mené des actions de détection de potentiel auprès de 10 candidats à Givors, rencontré 15 entreprises agricoles en recherche de main d'œuvre, 25 candidats pour les aider à se positionner comme futurs salariés agricoles, et accompagné 12 candidats une fois en poste pour du tutorat et de la formation au sein de l'entreprise. L'association Graine d'emploi a également recruté 79 jeunes de 16 à 25 ans issus de la Métropole pour les vendanges en Beaujolais.

## VI - Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2020 montre que près de 60 exploitations sur les 230 recensées sur le territoire métropolitain pratiquent une activité d'élevage, que ce soit du bovin-lait, du bovin-viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

Le GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, a été créé dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, qui sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (paratuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits et une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, abeilles, porcs, chevaux, etc.).

Des filiales, souvent associées aux GDS, offrent des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératisation, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS du bétail du Rhône, il est proposé d'accompagner :

- le contrôle des maladies réglementées à prophylaxie obligatoire avec, en particulier, un appui à l'État dans la gestion des risques salmonelles en élevage de volailles, la formation des éleveurs de porc à la biosécurité en prévention du risque de peste porcine africaine ou encore la prophylaxie de la tuberculose, etc. Un plan d'éradication de la *Bovine viral diarrhoea* dans les élevages est mis en œuvre par le GDS en application de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 2019,
- la prévention et le contrôle des maladies de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories à prophylaxie non obligatoire susceptibles de faire courir un risque économique et commercial aux exploitations d'élevage avec, notamment, le test de la besnoitiose, maladie en émergence, sur toutes les introductions de bovin dans le Rhône,
- le maintien de la qualité des laits et fromages fermiers par un appui complet aux producteurs (technologie, réglementation, risques sanitaires, etc.),
- l'organisation d'une dizaine de formations collectives des éleveurs au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans la gestion de la santé des troupeaux,
- l'appui technique aux jeunes installés pour les accompagner dans la mise en place des routines de surveillance des risques sanitaires, en collaboration avec l'école vétérinaire Vetagrosup,
- l'accompagnement de la filière apicole dans la gestion sanitaire des ruchers, et la surveillance de 3 facteurs de risques, *Iaethina tumida* (petit coléoptère de ruche), le *varroa* et le frelon asiatique,
- l'animation de la section avicole du GDS du Rhône, dont l'objectif est de fédérer les éleveurs du département, de les accompagner sur les aspects techniques, sanitaires, et d'être un interlocuteur de la direction départementale de la protection des populations sur les questions réglementaires,
- la construction des projets de l'association Rhône Terre d'éleveurs, née fin 2018, du partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône et Rhône conseil élevage.

La participation financière de la Métropole proposée s'élève à 28 970 €. Le coût de l'ensemble de ces actions, pour l'année 2023, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 1 050 500 €, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
actions communes avec le territoire du Rhône	1 050 500	Métropole	28 970
		Département du Rhône	278 000
		éleveurs	743 530
<b>Total</b>	<b>1 050 500</b>	<b>Total</b>	<b>1 050 500</b>



Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole s'élevait à 28 970 €. Elle a permis au GDS du bétail du Rhône de réaliser l'ensemble de ses actions de prévention et de contrôle de maladies dans les élevages, d'appui aux producteurs de lait de fromages fermiers, de formation collective des éleveurs sur la santé de leurs troupeaux, de mise en place de son programme sanitaire d'élevage pour la section apicole, etc.

## VII - Les Fermes partagées

Les Fermes partagées est une coopérative située à Lyon, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec un objet social de coopérative d'activités et d'entrepreneurs (CAE) pensée et construite par et pour les paysans.

Ses membres fondateurs sont :

- 3 fermes historiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous statut coopératif :

- . La société coopérative de production (SCOP) Ferme des Volonteux,
- . la SCOP Ferme de Chalonne,
- . la SCIC Ferme la Clé des sables ;

- 2 coopératives situées à l'aval de la production :

- . le groupement régional alimentaire de proximité (GRAP),
- . la Carline (épicerie bio coopérative historique du Diois).

Afin d'adapter le modèle agricole à la réalité et aux enjeux agricoles actuels, la coopérative Les Fermes partagées propose de s'appuyer sur le modèle des collectifs coopératifs de production agricole à l'échelle de la ferme. Le concept d'agroécologie coopérative prôné par la SCIC les Fermes partagées repose sur plusieurs piliers :

- penser l'outil de production comme un bien commun et une propriété collective : le format de société coopérative permet d'améliorer la protection sociale des paysans, de faciliter la transmission des fermes déconnectée du capital, de combiner des activités connexes à la production agricole sous un même statut et donc d'envisager la mise en commun de l'outil de production au service de sa pérennité,

- accompagner le développement de fermes ancrées sur leur territoire, viables et vivables : les fermes coopératives sont de véritables outils pour créer du lien social dans les territoires, de l'emploi et des activités en milieu rural. Elles doivent permettre un partage du travail, des risques et des coûts au sein des collectifs grâce à la mutualisation,

- construire un modèle au service de la sécurité alimentaire des territoires : le format collectif permet la reprise de fermes de taille moyenne et la mise en place d'une diversité d'ateliers de production sur une même ferme et donc de garantir une diversité de produits distribués et consommés localement.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Métropole, la coopérative Les Fermes partagées souhaite contribuer au développement de ces nouveaux modes d'organisation de la production agricole au service de la transition écologique et sociale en agriculture. Les axes de travail proposés sont les suivants :

- sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture (SCIC, SCOP et CAE), en mettant en place une dynamique de prescription active auprès des porteurs de projet agricoles, en déployant des actions de sensibilisation et formation dans les centres d'enseignement agricoles, en organisant des formations sur les SCIC et SCOP agricoles et le statut d'entrepreneur salarié agricole auprès des porteurs de projet individuel ou collectif, et en construisant des relations partenariales avec les structures d'accompagnement agricole locales,

- accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire de la Métropole vis-à-vis de la faisabilité humaine, juridique et financière de leur projet,

- faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié aux porteurs de projet en agriculture urbaine du territoire métropolitain, à travers de l'information, de la sensibilisation et de l'accompagnement des porteurs de projets installés, des structures d'accompagnement et des collectivités travaillant sur des projets Quartiers fertiles.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2023 est estimé à 20 000 € HT. La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 800 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant par volet (en € HT)	Nature de la recette	Montant des recettes (en € HT)
sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture	10 000	autofinancement (20 %)	5 200

Nature de la dépense	Montant par volet (en € HT)	Nature de la recette	Montant des recettes (en € HT)
accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire	7 500	Métropole (80 %)	14 800
faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié en agriculture urbaine	2 500		
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>Total</b>	<b>20 000</b>

La participation de la Métropole, en 2022, a permis à la coopérative Les Fermes partagées de commencer à faire connaître leur offre localement auprès des structures d'accompagnement agricole, d'enseignement et de formation, de transition professionnelle et de création d'activités, et à faire émerger des partenariats. La coopérative Les Fermes partagées a organisé 3 sessions de formation dans les fermes associées sur la thématique S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC, et rencontré plusieurs porteurs de projet pour les informer sur les statuts de SCIC, SCOP et CAE. De nombreux contacts ont également été pris avec des acteurs de l'agriculture urbaine lyonnaise pour les sensibiliser et informer sur les statuts d'entrepreneur-salarié en CAE.

### VIII - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. Il s'agit une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et d'embauches complémentaires et ponctuelles.

La MSA, mutuelle de complémentaire santé, prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Département du Rhône (SDMIS) et la Métropole.

Le Service de remplacement du Rhône sollicite une subvention de la Métropole afin de financer :

- les journées de remplacement des adhérents de la Métropole assurées pour des motifs de responsabilités professionnelles des agriculteurs adhérents, mandats syndicaux ou municipaux, ou de formation, à hauteur de 60 € la journée de remplacement, ainsi que les journées de remplacement pour les arrêts maladie de longue durée, lorsque l'aide MSA prend fin (nouveau 2023). Il est proposé d'ajouter, en 2023, la possibilité d'une participation de la Métropole à la prise en charge de quelques journées de remplacement sur le motif développement agricole pour des adhérents hors Métropole assurant des permanences de marchés, AMAP ou magasins de producteurs sur la Métropole, notamment, lors de périodes de forte activité,
- la prise en charge des adhésions lors des 4 premières années d'adhésion des jeunes agriculteurs, à hauteur de 130 € la première année d'adhésion puis 90 € les 3 années suivantes,
- des actions communication envers les agriculteurs non adhérents du Service de remplacement du Rhône afin de développer l'emploi en agriculture et inciter les agriculteurs à anticiper le besoin de recours au service de remplacement.

Pour 2023, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions sur le territoire pour l'année 2023 est estimé à 6 247,50 € TTC, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
soutien aux journées de remplacement, aux adhésions des jeunes agriculteurs et aux actions de communication	6 247,50	adhérents et utilisateurs (37,7 %)	2 357,50
		Métropole (62,3 %)	3 890,00

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
<b>Total</b>	<b>6 247,50</b>	<b>Total</b>	<b>6 247,50</b>

En 2022, la participation de la Métropole s'élevait à 3 890 €.

### IX - Association Solidarités paysans Rhône-Alpes

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes intervient au travers de sa structure locale 01-69 sur les Départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Sur les Départements de l'Ain et du Rhône et la Métropole, cette association regroupe environ 120 adhérents et a pour but d'accompagner les agriculteurs des Départements de l'Ain et du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.).

L'action est basée sur un accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles et à les former. Depuis 2020, l'association réalise des actions de prévention en intervenant dans les établissements scolaires afin de mieux préparer les élèves à leur futur métier d'agriculteur et ainsi de prévenir les difficultés des jeunes installés. La prévention devrait aller bien au-delà en développant des actions post-installation avec des partenaires comme l'ADDEAR, pour permettre d'intervenir plus en amont des grandes difficultés et éviter ainsi des arrêts d'activité prématurés. Un travail de recherche avec l'Université Lyon 2 et la Boutique des sciences a également été engagé en 2021 sur la question du bien-être en agriculture.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2023, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 113 000 € TTC.

La participation du Département du Rhône est de 49 000 € TTC, les autres financements viennent du Conseil régional, des organismes sociaux, des assureurs, des cotisations, des communautés de communes, etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 5 000 € TTC.

En 2022, la participation de la Métropole s'élevait à 4 000 €. Elle a permis d'accompagner environ 70 exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire, avec 80 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. L'association est également intervenue au CFPH d'Écully auprès d'étudiants en BPREA maraîchage diversifié/bio, quasiment tous en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole et ayant un projet d'installation à la fin de leur formation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 200 484 €, répartis comme suit :

- 46 200 € au profit de l'association Agribio Rhône et Loire,
- 30 624 € au profit de l'ADDEAR,
- 43 000 € au profit du réseau des AMAP Auvergne-Rhône Alpes
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 25 000 € au profit de l'association Graine d'emplois,
- 28 970 € au profit du GDS du Rhône,
- 14 800 € au profit de la coopérative les Fermes partagées,
- 3 890 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 5 000 € au profit de l'association Solidarité Paysans Rhône-Alpes,

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole pour l'année 2023 et de la mise en œuvre de la stratégie agricole métropolitaine.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 200 484 € TTC, seront imputées pour un montant de :

- 111 284 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174,
- 89 200 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 février 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299389-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
---